

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises
et de l'innovation commerciale**Première session**

Bangkok et en ligne, 22-24 février 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Développer les partenariats public-privé et les réseaux du
secteur privé pour accélérer l'action climatique et la mise en
œuvre du Programme de développement durable à
l'horizon 2030****Développer les partenariats public-privé et les réseaux du
secteur privé pour accélérer l'action climatique et la mise
en œuvre du Programme de développement durable à
l'horizon 2030****Note du secrétariat***Résumé*

Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et ceux établis entre différentes entités du secteur privé, sont essentiels pour progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. Pour faire en sorte que les investissements dans les infrastructures soient à la hauteur des objectifs de développement durable à atteindre, les gouvernements doivent collaborer étroitement avec le secteur privé en vue de financer les projets nécessaires notamment dans les secteurs du transport et de l'énergie.

Si les gouvernements jouent un rôle essentiel en ce sens qu'ils déterminent l'orientation des politiques à adopter pour atteindre les objectifs de développement durable, dans de vastes domaines de l'économie, le secteur privé mène au quotidien des activités qui contribuent à la réalisation du progrès social et économique. Pour parvenir à une décarbonisation rapide et atteindre d'autres objectifs de développement importants, il est indispensable que le secteur privé soit pleinement mobilisé. C'est pourquoi il est important de veiller à ce que les réseaux, associations et autres partenariats privés soient autant que possible en accord avec les objectifs de développement durable.

Le présent document présente les avantages que les gouvernements peuvent tirer d'un partenariat avec le secteur privé et les motifs pour lesquels il convient de soutenir les réseaux du secteur privé en vue de progresser sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il insiste sur le rôle que joue la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans l'appui aux partenariats public-privé à des fins d'investissement dans les infrastructures, et dans l'alignement des initiatives du secteur privé par le biais du Réseau des entreprises durables de la CESAP. Il rend compte des demandes adressées aux gouvernements par des entités du secteur privé en vue d'obtenir un environnement politique favorable au développement durable.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 février 2023).

** ESCAP/CTIEBI(1)/1/Rev.1.

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale souhaitera peut-être formuler des observations sur les activités menées actuellement par les réseaux de partenariat soutenus par la CESAP : le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé et le Réseau des entreprises durables de la CESAP. Le Comité est par ailleurs invité à indiquer dans quels domaines l'action de ces réseaux peut être renforcée et à recenser les besoins des États membres en ce qui concerne le financement des infrastructures et les contributions du secteur privé au développement durable.

I. Introduction

1. Le présent document traite des partenariats entre les secteurs public et privé qui peuvent favoriser des mesures visant à améliorer les pratiques et à les rendre plus écologiques, notamment dans le domaine des infrastructures. Il présente aussi les objectifs et les activités du Réseau des entreprises durables de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et du Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, ainsi que l'environnement plus général des entreprises privées et des infrastructures dans la région. À sa septième session, le Comité du commerce et l'investissement a recommandé que les activités du Réseau des entreprises durables de la CESAP soient maintenues et améliorées¹.

2. Les activités relatives au développement des infrastructures menées par la Commission sont une réponse directe aux demandes des pays de la région Asie-Pacifique. En décembre 2017, le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement a prié le secrétariat de la CESAP de diriger un réseau sur les partenariats public-privé et le financement des infrastructures afin de constituer une plateforme régulière où les experts pourraient mettre en commun les meilleures pratiques, partager leurs expériences et leurs supports de connaissances et assurer le renforcement des capacités en vue de soutenir le développement durable des infrastructures par l'application des partenariats public-privé. À cette fin, la CESAP a pris l'initiative de répondre aux besoins des États membres et créé avec succès le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé en septembre 2018.

3. Le contexte dans lequel évoluent les entreprises de la région Asie-Pacifique est loin d'être serein. Bien que les perturbations causées par la pandémie de coronavirus (COVID-19) commencent à s'estomper, l'importante demande refoulée par les consommateurs après deux années de restrictions commence à se libérer. De prime abord, le taux de création d'entreprises dans la région n'a pas augmenté ou diminué de manière significative en 2019 et 2020². Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, grâce aux aides publiques mises en place pendant la pandémie, le nombre de faillites a même diminué pendant la crise. Toutefois, les gouvernements reviennent actuellement sur les mesures de relance qu'ils ont prises ces deux dernières années pour atténuer les répercussions de la crise. La période marquée par plusieurs années de taux d'intérêt historiquement bas dans les économies les plus fortes et les plus connectées du monde semble maintenant toucher à sa fin. Dans le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt, et compte

¹ ESCAP/CTI/2021/4, recommandation 6.

² Banque mondiale, « Gender statistics », Entrepreneurship Database. Disponible à l'adresse suivante : www.worldbank.org/en/programs/entrepreneurship/gender.

tenu qu'un grand nombre d'entreprises peinent encore à s'adapter aux changements provoqués par la pandémie de COVID-19 sur le plan économique et, plus récemment, par les incertitudes géopolitiques, le monde des entreprises privées doit affronter de nombreux vents contraires et relever de nombreux défis.

4. Le présent document passe en revue les défis à relever et des domaines d'action prioritaires, ainsi que les efforts faits par la CESAP dans le domaine du financement des infrastructures et de partenariats public-privé en Asie et dans le Pacifique (sect. II). Il donne également un aperçu du rôle joué par les entreprises privées dans la réalisation du développement durable et des contributions des réseaux du secteur privé dans la région (sect. III). Enfin, il présente des propositions d'action eu égard aux questions que le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale devra examiner (sect. IV).

II. Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé : promouvoir les liens entre secteur public et secteur privé pour favoriser le développement durable

A. Contexte et enjeux

5. Les infrastructures sont essentielles au développement. Des systèmes de transport aux installations de production d'électricité, en passant par les réseaux d'eau et d'assainissement, elles sont indispensables au bon fonctionnement de la société et à la prospérité de l'économie. C'est pourquoi elles sont donc au cœur même des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. La plupart des objectifs ne peuvent être atteints que par le développement des infrastructures, notamment ceux relatifs à la santé, à l'éducation et à l'accès à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement. Comme la région cherche à atteindre des cibles ambitieuses liées aux objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, il apparaît de plus en plus clairement que les infrastructures sont une condition préalable essentielle à la réussite de ces efforts. Les infrastructures, en tant que composante d'un système doté d'un portefeuille d'actifs, présentent collectivement un potentiel important pour la concrétisation de trois piliers associés aux objectifs : la durabilité économique, environnementale et sociale.

6. En ce qui concerne les incidences économiques, les avantages associés aux infrastructures comprennent la création d'emplois pour les activités de construction et de maintenance et leur capacité à stimuler l'activité économique à court et à long terme. Les transports et les télécommunications par exemple, soutiennent les objectifs économiques nationaux en reliant les régions aux villes, et en améliorant l'accès à l'éducation et à l'emploi. Selon des experts, l'augmentation des investissements en fonction des besoins économiques pourrait accroître le produit intérieur brut mondial de 0,6 %³. Cela signifie que les effets pourraient être plus visibles dans les pays plus grands ayant des déficits d'infrastructure.

³ McKinsey Global Institute, *Bridging Global Infrastructure Gaps* (McKinsey & Company, juin 2016). Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/pga/71/wp-content/uploads/sites/40/2017/06/Bridging-Global-Infrastructure-Gaps-Full-report-June-2016.pdf.

7. Les infrastructures sont essentielles dans le domaine de l'environnement, car elles peuvent contribuer à préserver fondamentalement les ressources naturelles et à atténuer les effets des changements climatiques. Par exemple, les installations qui produisent des énergies propres sont indispensables pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Les systèmes de transport de masse contribuent à réduire la pollution et la production de gaz à effet de serre en diminuant le nombre de voitures sur les routes. Il a été établi qu'une personne qui doit parcourir 30 km par jour pour se rendre au travail réduirait son empreinte carbone annuelle de 2,2 tonnes si elle utilisait les transports publics plutôt que la voiture⁴.

8. Les infrastructures sont utiles à la société lorsque l'équité d'accès est garantie, car elles fournissent les services d'utilité publique, tels que l'éducation, l'approvisionnement en électricité, les services de santé, les réseaux d'égouts et les systèmes d'eau et d'assainissement, qui sont nécessaires à la poursuite du développement durable dans tous les pays. Les infrastructures font également progresser l'égalité des sexes. La disponibilité de transports publics fiables et performants peut faciliter la participation des femmes au marché du travail dans les régions reculées ; bien conçus, ils leur apportent également sécurité et sûreté et leur assurent un égal accès aux débouchés et aux services. Les infrastructures sanitaires sont également cruciales pour favoriser une égale participation aux activités économiques et éducatives.

9. Il est essentiel d'accroître la durabilité et la résilience des infrastructures pour atténuer les effets des chocs négatifs et permettre aux pays de se préparer aux risques futurs dans le cadre de leurs efforts de relèvement. Ainsi, le développement des infrastructures contribue au développement durable et à la résilience globale des sociétés en ce sens que les services vitaux fournis par les infrastructures essentielles, notamment dans les secteurs des soins de santé, des services publics, de l'éducation et des transports, sont moins vulnérables aux événements extrêmes et aux perturbations. Ce faisant, les entreprises de la région prennent de plus en plus conscience qu'elles jouent un rôle dans l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui se traduit par des investissements durables et des activités de sensibilisation.

10. La région Asie-Pacifique, dont la population connaît le taux de croissance le plus élevé au monde, fait face à des contraintes inhérentes à la fourniture des services socioéconomiques essentiels. Le déplacement massif des populations vers les zones urbaines exerce une forte pression sur le développement des infrastructures urbaines. D'ici à 2040, au niveau mondial, 94 000 milliards de dollars seront nécessaires pour le développement des infrastructures et plus de la moitié de ces besoins d'investissement se situent dans la région Asie-Pacifique⁵. Comme le secteur public dispose de budgets serrés, en particulier dans les pays en développement, les gouvernements auront besoin d'investissements privés pour combler l'énorme déficit de financement pour le développement des infrastructures, en mettant l'accent sur la construction d'infrastructures durables, résilientes et inclusives.

⁴ Economist Intelligence Unit, « The critical role of infrastructure for the Sustainable Development Goals » (Londres, 2019), p. 3.

⁵ Global Infrastructure Hub, « Global infrastructure outlook: infrastructure investment needs 56 countries, 7 sectors to 2040 » (2018).

11. Au fil des ans, la région Asie-Pacifique a connu le plus grand nombre d'investissements en infrastructures réalisés dans le cadre de contrats de partenariat public-privé parmi les pays en développement. En outre, elle est la seule région où l'on observe une croissance relativement régulière des investissements dans les projets d'infrastructure en partenariat public-privé. Contrairement à la tendance mondiale, les investissements des partenariats public-privé en Asie et dans le Pacifique ont principalement concerné le secteur des transports, suivi par le secteur de l'énergie. On notera en particulier que la majorité des investissements dans les partenariats public-privé de la région est concentrée dans quelques pays seulement : la Chine ; l'Inde ; l'Indonésie et la Türkiye. Ces quatre économies ont apporté plus de 70 % de la totalité des capitaux privés investis dans les projets de partenariat public-privé de la région⁶.

B. Objectifs

12. Dans le cadre du mandat de la CESAP consistant à aider les États membres à relever les défis posés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les moyens de mise en œuvre qui y sont associés, tels qu'ils ont été notamment définis dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la CESAP a intégré les questions relatives au financement du développement durable dans son programme de travail, en mettant l'accent sur le financement des infrastructures et le développement du marché de capitaux.

13. La CESAP a lancé le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé en 2018 avec le soutien du Centre chinois des partenariats public-privé relevant du Ministère des finances chinois, afin que les membres du Réseau entretiennent un dialogue régulier et puissent mettre en commun leurs bonnes pratiques, partager leurs expériences et leurs supports de connaissances et appuyer le renforcement des capacités.

14. Le Réseau a pour objectif de permettre aux États membres de mieux comprendre en quoi consiste le partenariat public-privé et d'acquérir des connaissances sur la préparation des projets, ce qui permettra de constituer une réserve de projets de ce type plus viable. Outre le renforcement des capacités des gouvernements nationaux à mettre en œuvre des programmes de partenariat public-privé grâce à l'échange Sud-Sud d'expériences et de connaissances, de sérieux efforts ont été faits pour créer une communauté de pratique durable en mettant en place une ressource de partage des connaissances en ligne afin de regrouper les informations relatives aux institutions de partenariat public-privé, aux réserves de projets, à la demande d'investissement et à l'environnement de marché dans la région. À ce jour, le Réseau compte 53 autorités publiques des États membres qui mettent en œuvre ou prévoient de mettre en œuvre des partenariats public-privé, ainsi que plus d'une centaine de bailleurs de fonds et de partenaires de développement.

⁶ CESAP, « Public-private partnership systems and sustainable development in Asia and the Pacific », MPFD Working Papers, n° WP/20/07 (Bangkok, 2020), p. 5.

C. Orientations futures

1. Augmentation des investissements dans les projets d'infrastructure dans le cadre de l'action climatique en vue d'atteindre les objectifs de développement durable

15. Afin de faciliter les transactions relatives aux projets durables et résilients face aux aléas climatiques, le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé a élaboré des critères généraux pour identifier les projets d'infrastructure durables et résistants. L'objectif est de définir un ensemble de critères de durabilité et de résilience largement acceptés pour les projets avec lesquels le Réseau s'engagera. Le document a pour but d'aider à faire en sorte que la conception du projet réponde à ces critères de durabilité et de résilience, en utilisant les indicateurs fournis pour guider la mise en œuvre. Ces critères ont été choisis en fonction de l'importance de leur contribution à la durabilité et à la résilience ; de leur applicabilité aux projets d'infrastructures durables et aux partenariats public-privé ; de leur compatibilité avec les objectifs de développement durable et de la faisabilité de l'exécution d'un projet par les membres du Réseau. Il est attendu que tous les projets associés au Réseau, y compris les soumissions faites par le biais du portail Web et des projets présentés, soient alignés sur ces critères et évalués en fonction de ceux-ci.

2. Importance croissante du numérique

16. Le Réseau était bien placé pour tirer parti des ajustements rendus nécessaires par la pandémie de COVID-19, d'une part du point de vue de sa thématique et d'autre part en ce qui concerne la mise en œuvre du portail Web destiné à faciliter la réalisation des objectifs du Réseau. Une partie de cette activité a consisté à consacrer beaucoup de temps et de ressources à la conception et au bon fonctionnement du portail Web, notamment en ayant systématiquement recours à des essais et en demandant aux utilisateurs leur avis pour mesurer la convivialité de la plateforme. Compte tenu de l'importance des technologies émergentes et des avancées dans le domaine de l'informatique, le Réseau a mis en lumière qu'il était nécessaire de consacrer davantage de ressources à l'embauche de professionnels de ce domaine maîtrisant le codage et la conception de l'expérience utilisateur. Il s'agit d'un aspect important qu'il conviendra de prendre en compte à l'avenir lors de la conception de portails Web.

3. Apprentissage par la pratique

17. Pour que la réponse apportée aux demandes d'assistance technique soit efficace, le Réseau doit avoir une connaissance approfondie des défis auxquels font face le pays demandeur et la région, ainsi que de la situation relative au financement des infrastructures. Pour que le renforcement des capacités en matière de partenariats public-privé porte ses fruits, des démarches adaptées sont nécessaires pour encourager les États membres à accélérer leurs projets d'infrastructure via la modalité de partenariat public-privé et une approche axée sur l'apprentissage par la pratique. Cela s'applique particulièrement aux pays qui commencent à peine à développer des partenariats public-privé. Dans une telle approche, le personnel de la CESAP et les experts qu'elle aura recrutés travailleraient avec les pouvoirs publics à l'amélioration de leur capacité opérationnelle tout en veillant à ce qu'ils s'approprient le processus. Dans la mesure du possible, une approche pratique est privilégiée lorsqu'un gouvernement envisage de mettre au point un projet en recourant à un partenariat public-privé, l'objectif étant de présenter des projets pilotes pour les réunions du Réseau, comme cela a souvent été le cas.

III. Contribution des entreprises privées aux résultats en matière de développement durable et appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

18. Les objectifs de développement durable constituent une vision globale de ce qui doit être réalisé pour faire du monde un endroit où tous les êtres humains peuvent s'épanouir et mener une vie satisfaisante. Si la mise en œuvre de stratégies visant à atteindre les objectifs de développement durable incombe principalement aux gouvernements des États membres de la CESAP, le spectre complet des objectifs ne pourra être atteint sans un partenariat solide et harmonieux avec le secteur privé. Dans toute la région Asie-Pacifique, les entreprises privées sont d'une importance capitale en ce sens qu'elles subviennent aux besoins fondamentaux quotidiens dans presque tous les secteurs notamment l'agriculture, les soins de santé et l'éducation.

19. En Asie et dans le Pacifique, on constate que les investissements du secteur privé permettent l'accès à des services de santé, à l'éducation, à l'énergie et à l'eau potable. Dans l'ensemble des industries de transformation des produits agricoles, les entreprises privées cultivent la terre, conditionnent les produits destinés à la consommation et les distribuent aux consommateurs et sur les marchés. La plupart des produits de première nécessité utilisés dans la vie quotidienne sont fournis par des entreprises privées. La quasi-totalité de cette activité économique est, bien entendu, liée aux émissions de gaz à effet de serre, et le secteur privé doit donc participer activement aux efforts visant à réduire les émissions et à atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Les problèmes tels que la pollution par le plastique, la surconsommation des ressources et la déforestation sont tous inextricablement liés au secteur privé et à l'économie de consommation. De même, le secteur privé est étroitement lié à tous les efforts visant à mettre en place des modes de production et de consommation plus durables et à atténuer les effets des changements climatiques.

A. Tendances actuelles et initiatives du secteur privé pour parvenir à une transformation verte

20. Si la notion d'entreprise privée englobe une multitude d'acteurs dans des domaines divers qui ne partagent pas tous les mêmes points de vue quant au développement et à la responsabilité des sociétés, ces entreprises semblent se soucier de plus en plus de leur impact environnemental et social. Comme indiqué lors du Forum Asie-Pacifique des entreprises tenu en août 2022, s'il est vrai que l'objectif d'une entreprise est de faire des bénéfices, les propriétaires et les gestionnaires ont également à cœur de contribuer au développement au niveau local et de préserver l'environnement. De plus en plus, les investisseurs exigent eux aussi que les entreprises s'engagent à améliorer la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance⁷. Pour répondre à ces demandes, des réseaux d'hommes d'affaires et d'entreprises sont apparus pour mieux comprendre et coordonner l'action en faveur d'un avenir plus durable.

21. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP est un bon exemple de regroupement d'entreprises privées créé pour aborder les questions de durabilité. Il comprend des entreprises de premier plan de la région qui se sont engagées à faire progresser le développement durable. Lors du Forum

⁷ McKinsey Sustainability, « Does ESG really matter-and why? », 10 août 2022.

Asie-Pacifique des entreprises tenu en août 2022, le Réseau a lancé sa dernière initiative, le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises⁸, qui invite les entreprises à s'engager dans la nécessaire transformation verte de l'économie en prenant des mesures dans les cinq domaines d'action suivants :

- Énergie verte
- Infrastructure et logistique vertes
- Financement vert
- Innovation verte
- Production, consommation et déchets verts

22. Grâce à la réputation des grandes entreprises de la région qui sont membres du Réseau des entreprises durables de la CESAP, le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises a le potentiel d'attirer un grand nombre d'entreprises de la région Asie-Pacifique et de les inciter à contribuer à la réalisation du Programme 2030 en intégrant les principes de durabilité dans leurs pratiques et leur fonctionnement.

23. Bien évidemment, il existe des réseaux d'entreprises et de personnalités influentes du secteur privé en dehors de la CESAP. Le Pacte mondial des Nations Unies est un réseau mondial d'entreprises qui se sont fermement engagées à respecter ses 10 principes principalement en lien avec les droits humains, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Plus de 12 000 entreprises participent au Pacte mondial, ce qui représente un potentiel de changement considérable vers une économie plus équitable et plus verte.

24. Les dirigeants de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) reçoivent un rapport annuel du Conseil consultatif des entreprises de l'APEC dans lequel le Conseil met en lumière les problèmes et les questions critiques qui appellent une attention particulière. Dans le rapport établi en vue du sommet de l'APEC tenu en Thaïlande en novembre 2022, le Conseil consultatif a clairement indiqué qu'il fallait lutter efficacement contre les changements climatiques. Conscient que des millions de personnes dans la région Asie-Pacifique restent vulnérables face aux changements climatiques, le Conseil consultatif a demandé que des mesures coordonnées telles que la taxe sur le carbone, la mise en commun des technologies nécessaires à la décarbonisation et l'appui financier à la transition verte soient adoptées.

L'accent mis sur la durabilité ouvre de nouvelles perspectives commerciales

Pour de nombreuses entreprises, la durabilité est devenue une préoccupation centrale et un modèle économique en soi. Guava Amenities, un fournisseur singapourien de produits d'accueil pour l'industrie hôtelière, a récemment rejoint le Réseau des entreprises durables de la CESAP et le Pacte mondial des Nations Unies. L'entreprise a pris conscience que, dans l'esprit des consommateurs, un engagement fort en faveur de la durabilité et une réduction des emballages en plastique pouvaient être associés à des marques haut de gamme et répondre aux attentes de consommateurs avertis. En conséquence, elle a mis l'accent sur la réduction des emballages en plastique en recourant à d'autres matériaux et à l'innovation en matière de

⁸ Voir www.unescap.org/projects/gd.

conception, ce qui lui a permis de se positionner comme un fournisseur de premier plan et de fidéliser une clientèle à forte valeur ajoutée.

Le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises reconnaît que ces modèles de fonctionnement peuvent contribuer à une économie plus verte. Les quatrième (innovation verte) et cinquième (production, consommation et déchets verts) domaines d'action du Pacte vert attirent l'attention sur les possibilités d'amélioration des modèles économiques en intégrant la réduction des déchets dès la conception et en introduisant des éléments plus cycliques, tels que des emballages recyclés.

Un autre membre du Réseau des entreprises durables de la CESAP, Infosys, a été récompensé pour son ambitieuse stratégie de décarbonisation. Évoquée par Narayana Murthy, son fondateur, lors du Forum Asie-Pacifique des entreprises, cette stratégie prévoyait notamment d'obtenir la certification^a neutre en carbone d'ici à 2020. Le parcours de l'entreprise vers la décarbonisation est jalonné de réussites telles que la construction d'installations parmi les plus efficaces au monde sur le plan énergétique et la volonté de s'approvisionner en énergie renouvelable. En tant que membre du Réseau des entreprises durables de la CESAP, Infosys pourra fournir des conseils aux entreprises qui voudront l'imiter dans le cadre de la mise en œuvre des domaines d'action 1 et 2 (énergie verte et infrastructure et logistique vertes) du Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises.

^a British Standards Institution, « PAS 2060 carbon neutrality: supporting the energy revolution towards net zero ». Disponible à l'adresse suivante : www.bsigroup.com/en-IN/PAS-2060-Carbon-Neutrality/.

B. Rehausser le niveau d'ambition pour ce qui est d'atteindre les objectifs de développement durable et de progresser quant à la réalisation de l'Accord de Paris sur les changements climatiques

25. Les tendances évoquées plus haut montrent qu'agir en faveur du développement durable dans le contexte des activités courantes des entreprises privées, est une idée qui a mobilisé l'attention et l'engagement d'entreprises et de femmes et hommes d'affaires influents. Cependant, même avant la pandémie de COVID-19, la région n'était pas en voie d'atteindre la totalité des objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 et les effets dévastateurs qu'elle a eus sur les plans humain, social et économique ont ralenti encore plus les progrès dans la réalisation des objectifs et aggravé les obstacles à la mise en œuvre du Programme 2030. Si l'engagement actuel des entreprises privées en faveur du développement durable mérite d'être signalé, il est également possible de mettre en place des partenariats qui inciteraient les entreprises à revoir leurs ambitions à la hausse en matière de décarbonisation, d'innovation pour le changement vert et d'aide à la transition vers une économie plus durable.

26. Il est tout à fait possible d'intensifier les efforts des réseaux du secteur privé afin de créer un véritable changement en faveur de la décarbonisation, d'économies plus vertes et d'une production plus responsable, les cadres tels que le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises pouvant fournir un modèle à cet effet. Toutefois, le manque de compréhension ou de visibilité sur ce que les entreprises peuvent faire pour rendre leurs activités plus écologiques est un obstacle à une action plus concertée en matière d'entreprises durables. Les entreprises en général, et les microentreprises et petites et moyennes entreprises en particulier, sont souvent davantage intéressées par les approches démontrables et les bonnes pratiques qui ont été adoptées par d'autres

entreprises de leur secteur et par les leçons tirées d'expériences concrètes et réussies, par opposition aux cadres théoriques ou aux idées proposées par les gouvernements. À cet égard, il sera nécessaire de fournir davantage de plateformes tournées vers les entreprises et d'améliorer la portée et la visibilité des plateformes existantes pour contribuer à accroître le recours à des modèles viables pour des entreprises plus écologiques au niveau local.

C. Permettre au secteur privé de contribuer à un avenir plus durable et plus inclusif : fournir un environnement favorable aux entreprises vertes

27. Les entreprises sont avant tout des entités commerciales dont la pérennité dépend de leurs bénéficiaires. Pour autant, les motivations des gestionnaires ne s'arrêtent pas à la génération de revenus. De nombreux patrons et exploitants d'entreprises souhaitent contribuer à un avenir durable et ne veulent pas nuire à l'environnement et à la communauté dans laquelle ils sont établis. De même, les entreprises ont conscience que les événements météorologiques extrêmes et les changements climatiques peuvent avoir des répercussions négatives sur leur rentabilité et comprennent la nécessité d'une action coordonnée pour lutter contre les changements climatiques. Dans ce contexte, la CESAP peut jouer un rôle de coordination des initiatives prises par le secteur privé pour favoriser le développement durable. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP est un forum régional précieux qui permet aux chefs d'entreprise de se rencontrer et de partager des idées pour faire avancer les travaux en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de la transformation verte. Le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises servira de cadre directeur pour l'organisation des activités du Réseau des entreprises durables de la CESAP au cours des prochaines années. En 2022 et 2023, la CESAP fournira des services de secrétariat au Réseau, lequel décidera de la nature des activités qu'il mènera pour mettre en œuvre le Pacte. Les groupes de travail actuels du Réseau seront réorientés pour se concentrer sur les cinq domaines d'action du Pacte et il sera fait appel à de nouveaux membres pour assurer la direction de chaque domaine d'action.

28. Outre son action de mobilisation des acteurs du secteur privé, le Réseau des entreprises durables de la CESAP peut servir de lieu de dialogue entre les entreprises et les pouvoirs publics et aider ces derniers à définir les règles de participation des entreprises. En effet, bien que les entreprises soient souvent désireuses d'améliorer leur durabilité, il arrive qu'elles ne soient pas en mesure d'y consacrer des ressources supplémentaires car cela les place en situation de désavantage vis-à-vis de leurs concurrents qui n'ont pas la même démarche et parce que leur recherche de durabilité n'entraîne pas directement une amélioration de leurs résultats commerciaux. Il est donc nécessaire que les gouvernements jouent un rôle actif de facilitation de la transformation verte des entreprises en leur imposant un mode de fonctionnement durable et responsable sur le plan environnemental et social et qui incite à de meilleurs résultats environnementaux et sociaux, dans la mesure du possible. De nombreux forums du secteur privé⁹ ont noté qu'une approche coordonnée de la réglementation était nécessaire pour appuyer la mobilisation du secteur privé sur les questions de durabilité et sur la réalisation des objectifs de développement durable. Ainsi, des entreprises appellent les gouvernements à montrer la voie en coordonnant la réglementation des secteurs d'activité de manière à ce que le secteur privé soit tenu de prendre en compte les questions

⁹ Voir, par exemple, ESCAP/CTIEBI(1)/INF/2 ou APEC Business Advisory Council, *Report to APEC Economic Leaders* (2022), disponible à l'adresse suivante : www2.abaconline.org/content/download/22629871.

de durabilité de manière cohérente. L'appel lancé aux gouvernements afin qu'ils établissent effectivement des règles, normes et codes a été relevé par de nombreux chefs d'entreprise lors du Forum Asie-Pacifique des entreprises de 2022 et illustre la possibilité que le Réseau des entreprises durables de la CESAP soit également utilisé pour conseiller les décideurs politiques sur l'application des exigences de durabilité dans les entreprises privées. Lorsque des entreprises sont exposées au niveau international par le biais du commerce et de la finance, cela peut même conduire à une coopération régionale sur des réglementations appropriées, par exemple sur les marchés de droits d'émission de carbone.

IV. Questions portées à l'attention du Comité

29. Le Comité souhaitera peut-être demander au secrétariat de continuer à promouvoir une meilleure connaissance et compréhension de la mobilisation du secteur privé et des modes de financement novateurs pour soutenir les infrastructures durables et résilientes face aux aléas climatiques dans la région.

30. Le Comité souhaitera peut-être aussi envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Appuyer le renforcement des partenariats du secrétariat avec les organisations multilatérales, les institutions spécialisées et les unités nationales consacrées aux partenariats public-privé par l'intermédiaire du Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé ;

b) Fournir des orientations sur des aspects précis des besoins de renforcement des capacités afin de promouvoir l'application des partenariats public-privé et d'accroître les investissements dans les projets d'infrastructure pour l'action climatique et les objectifs de développement durable ;

c) Fournir des orientations sur les domaines de recherche qui bénéficieraient de la participation et des idées des membres du Réseau des entreprises durables de la CESAP et sur les domaines dans lesquels il serait utile de renforcer les capacités dans le secteur privé des États membres, l'objectif étant d'obtenir des informations en vue de la conception d'éventuels ateliers ou tournées de partage d'expériences ;

d) Dire au secrétariat qu'il appuie l'initiative du Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises du Réseau des entreprises durables de la CESAP, et indiquer les sujets précis en lien avec le Pacte vert qu'il souhaiterait voir abordés lors du Forum Asie-Pacifique des entreprises de 2023 et d'autres événements en lien avec le Réseau des entreprises durables de la CESAP.